

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA COMMISSION SCOLAIRE ENGLISH-MONTRÉAL TENUE EN LA VILLE DE MONTRÉAL LE VINGTIÈME JOUR DE JANVIER DEUX MILLE VINGT

« École secondaire John Paul I – campus junior et école secondaire Laurier Macdonald

CONTEXTE GÉNÉRAL

ATTENDU QUE le comité de planification à long terme a recommandé au conseil des commissaires de la CSEM au printemps 2019 de lancer une consultation sur la réorganisation scolaire majeure;

ATTENDU QUE le principal objectif de cette réorganisation scolaire majeure visait à rationaliser et à consolider certaines écoles de la CSEM situées dans le secteur nord-est du territoire de la CSEM;

ATTENDU QUE le 26 juin 2019, en vertu de la résolution n° 19-06-26-6, le conseil des commissaires de la Commission scolaire English-Montréal (CSEM) a lancé un processus de consultation sur la réorganisation scolaire majeure;

ATTENDU QUE le comité de planification à long terme de la CSEM a recommandé des scénarios dans le cadre de la consultation;

ATTENDU QUE conformément à la *Loi sur l'instruction publique*, toutes les parties prenantes visées par les scénarios proposés ont été consultées – notamment les conseils d'établissement, les arrondissements ou municipalités, les associations de cadres scolaires, les syndicats d'employés, le comité de parents de la CSEM ainsi que le comité consultatif des services de l'adaptation scolaire;

ATTENDU QUE le document de proposition détaillé relatif à la réorganisation scolaire majeure et tous les documents pertinents ont été mis à la disposition du public sur le site Web de la CSEM;

ATTENDU QUE toutes les parties prenantes consultées ont été invitées à soumettre un mémoire écrit, au plus tard le 16 décembre 2019, au comité de planification à long terme afin d'y exposer leurs points de vue quant aux différents scénarios faisant l'objet de la consultation;

ATTENDU QUE des audiences publiques présidées par l'administratrice de la tutelle à la CSEM, Marlene Jennings, ont eu lieu les 8 et 9 janvier 2020, au cours desquelles toutes les parties prenantes consultées ont été invitées à exprimer leurs commentaires de vive voix quant aux scénarios proposés dans le document sur la réorganisation scolaire majeure;

ATTENDU QUE le comité de planification à long terme s'est réuni à maintes reprises en décembre 2019 et en janvier 2020 afin d'examiner les mémoires soumis et de prendre en considération les commentaires formulés lors des audiences publiques;

CONTEXTE SPÉCIFIQUE

ATTENDU QUE le bâtiment de l'école secondaire John Paul I – campus junior situé à l'origine au 7355, boul. Viau à Saint-Léonard, a été cédé par le gouvernement du Québec à la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSPI), à la fin de juin 2019;

ATTENDU QUE l'école secondaire John Paul I – campus junior cohabite depuis lors dans le même bâtiment que l'école secondaire Laurier Macdonald – campus senior;

ATTENDU QUE la cohabitation dans le même bâtiment de deux écoles appartenant à une même commission scolaire entraîne la duplication de bon nombre de services et ressources;

ATTENDU QUE l'école secondaire John Paul I – campus junior et l'école secondaire Laurier Macdonald – campus senior desservent la même communauté, qu'elles offrent toutes deux un programme continu de BI (baccalauréat international) de la 1^{re} à la 5^e secondaire et qu'elles assurent l'éducation des mêmes élèves;

ATTENDU QUE regrouper ces deux programmes secondaires de premier et de deuxième cycles permettrait une utilisation et un partage plus efficaces des ressources humaines, matérielles et éducatives;

ATTENDU QUE les élèves du premier cycle pourraient continuer à bénéficier d'un modèle d'école de premier cycle dans le contexte plus large de l'école secondaire;

ATTENDU QUE le comité de planification à long terme de la CSEM recommande la fusion de l'école secondaire John Paul I – campus junior avec l'école secondaire Laurier Macdonald – campus senior afin de créer une seule école regroupant les niveaux de la 1^{re} à la 5^e secondaire, sous une même direction;

ATTENDU QUE le comité de planification à long terme de la CSEM recommande en outre :

- que la direction actuelle de l'école secondaire Laurier Macdonald (LMAC) envisage sérieusement la mise en place d'un modèle d'école distinct au premier cycle dans le contexte plus large de l'école secondaire, lors de sa planification pour l'an prochain;
- que la direction actuelle de l'école secondaire Laurier Macdonald convie le directeur et le président du conseil d'établissement de l'école secondaire John Paul I – campus junior à une réunion afin de discuter des principaux critères d'un modèle d'école de premier cycle;
- que la direction actuelle de l'école secondaire Laurier Macdonald procède à une révision du code de conduite et des lignes directrices sur la sécurité des élèves de LMAC afin de veiller à ce que les aspects destinés à assurer le meilleur intérêt des élèves du premier cycle soient inclus pour le 1^{er} juillet 2020;
- que la directrice régionale de ce secteur et la directrice régionale des Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle examinent dans quels contextes les élèves au secteur des jeunes et les élèves adultes sont appelés à se croiser dans le bâtiment LMAC, et déterminent comment cette situation pourrait être minimisée, voire éliminée;

IL EST PROPOSÉ PAR L'ADMINISTRATRICE DE LA TUTELLE À LA CSEM, MADAME MARLENE JENNINGS, ET RÉSOLU QUE :

- l'école John Paul I – campus junior fusionne avec l'école secondaire Laurier Macdonald à compter du 1^{er} juillet 2020 de manière à former une seule école secondaire regroupant les niveaux de la 1^{re} à la 5^e secondaire, sous une même direction, et désignée sous l'appellation école secondaire Laurier Macdonald;
- l'acte d'établissement de l'école secondaire John Paul I – campus junior soit révoqué et que l'école ferme ses portes le 30 juin 2020;
- les actes d'établissement de l'école secondaire Laurier Macdonald et du centre de formation professionnelle Laurier Macdonald soient modifiés en conséquence;
- le Plan triennal de la CSEM soit également révisé en conséquence.

Motion adoptée

Résolution n° 20-01-20-3.1 »

JE CERTIFIE QUE ce qui précède est un extrait véritable et exact du procès-verbal d'une séance extraordinaire de la COMMISSION SCOLAIRE ENGLISH-MONTRÉAL tenue le 20 janvier 2020.



M^{re} Nathalie Lauzière, secrétaire générale
Commission scolaire English-Montréal
Le 22 janvier 2020